

Pour ce mode de paiement, nous nous réservons la possibilité de réaliser une enquête de solvabilité.

Vous trouverez de plus amples informations dans les conditions de vente suivantes.

Conditions de vente particulières concernant le paiement par versements

1. Domaine d'application

Votre partenaire contractuel est la société AN Schweiz AG, Leubernstrasse 6, CH-8280 Kreuzlingen, conseil d'administration : Joachim Wende, registre du commerce du canton de Thurgovie, n° de société : CHE-378.908.252.

Les présentes conditions de vente particulières concernant le paiement par versements s'appliquent à tous les accords de paiement par versements qui sont conclus entre nous et vous en tant que notre client final. Elles complètent les Conditions générales de vente dans la mesure où nous avons convenu avec vous un paiement par versements. Ces conditions de vente particulières concernant le paiement par versements ne s'appliquent cependant pas aux accords de paiement par versements convenus entre nous et vous sur la base d'une entente contractuelle individuelle spéciale, par ex. suite à un litige.

2. Objet de l'accord de paiement par versements

Avec l'accord de paiement par versements, nous vous permettons de nous payer le prix d'achat pour un produit défini en plusieurs montants partiels égaux ou différents. Les dates de paiement et le montant des versements à effectuer sont définis fermement dans l'échéancier par versement établi pour vous.

L'accord de paiement par versements n'inclut pas d'intérêts ni de coûts de traitement de sorte que vous ne payez concrètement dans le cadre du paiement par versements que le prix d'achat du produit ainsi que les éventuels frais de transport (pour les commandes passées sur notre boutique en ligne www.diemer-schmuck.ch, voir les informations de commande : Livraison et envoi).

Vous n'avez pas de droit général à un accord de paiement par versements.

3. Droit de retour du client

L'accord de paiement par versements n'affecte pas vos droits légaux ou contractuels de retour.

4. Réserve de propriété / paiements

Le produit livré reste notre propriété jusqu'au paiement complet du prix d'achat. Les paiements doivent être effectués aux dates de paiement définies dans l'échéancier et dans le montant défini respectivement pour la date. Les dates de paiement indiquées dans l'échéancier sont les dates auxquelles le montant respectif à payer doit être crédité au plus

tard sur notre compte. Vous êtes responsable, en particulier en tenant compte des durées de versement, de veiller à ce qu'un crédit correspondant soit effectué sur notre compte au plus tard à la date de paiement indiquée.

Si vous êtes en retard total ou partiel pour le paiement de deux versements, alors tous les versements encore dus à ce moment, en particulier ceux qui ne sont pas encore arrivés à échéance, deviennent immédiatement exigibles dans leur intégralité. Vous devez alors payer le montant restant devenu exigible conformément aux dispositions présentes sous un délai de 10 jours ouvrables par virement en indiquant le numéro de facture.

Notre service après-vente est à votre disposition pour toute question :

WELLSANA[®], Service après-vente, Leubernstrasse 6, 8280 Kreuzlingen

E-mail : service@wellsana.ch

N° de téléphone service après-vente : 0800-00 16 32 (appel gratuit) Lun-Ven 08h à 17h

Hotline de commande : 0800-00 16 31 (appel gratuit) Lun-Ven : 08h à 20h et Sam : 08h à 16h